Fiche DS - 1

DROIT SOCIAL

Maitriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif

Contexte

Devant l'abondance de textes législatifs et réglementaires, de particularités conventionnelles, à laquelle s'ajoute régulièrement une actualité jurisprudentielle, disposer des notions et principes de base pour appliquer au quotidien le droit social dans le secteur sanitaire, social et médico-social s'avère indispensable

Objectifs : les participants seront capables de :

- Comprendre les principales notions et sources du droit du travail
- Avoir une vision globale des principales obligations en droit social
- Savoir appliquer et faire respecter les fondamentaux de la réglementation sociale

Programme – Classe virtuelle 12 heures

- Les repères indispensables du droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social
  - □ Les principales sources du droit du travail
  - □ La hiérarchie des normes
  - □ L'application des conventions collectives dans le secteur sanitaire et social
  - □ Les impacts des réformes relatives au dialogue social

- L'embauche et les contrats de travail
  - □ Le recrutement
  - □ Les différents types de contrat de travail : CDI, CDD, temps partiel
  - □ La modification du contrat de travail
  - □ Les évènements modifiant la relation contractuelle

- La durée du travail
  - □ La notion de travail effectif
  - □ Les durées maximales et minimales de travail et de repos
  - □ L'aménagement du temps de travail
  - □ Les modalités spécifiques d'organisation du temps du travail de travail (temps partiel, travail de nuit, astreintes…)

- Les congés divers et absences
  - □ Les notions de congés et absences
  - □ Les principes régissant l'organisation des congés payés
  - □ Les modalités de décompte des congés payés

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :

URIOPSS Occitanie

Date(s) et lieu :

12, 19, 26 mars et 2 avril – 9h30 – 12h30 –
Classe virtuelle

Durée :

2 jours – 12 heures – 4 modules de 3h

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 330 € Non adhérent : 610 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation : :

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines
Formation san prérequis
Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)
Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription
Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action.
Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS (INTER). Assistance technique et pédagogique
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de session, des temps de questions/réponses puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Laëtitia COURTIN, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

Présentation

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07
secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N ° SIRET 852 510 411 00014

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :
Classe virtuelle de 12 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :
Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demander de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :
Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.